

**Mesdames et Messieurs les Présidents  
des clubs de tennis des Hauts-de-France**

Marcq-en-Baroeul, le 24 mai 2022

**PÔLE SOCIETAL**

RÉF : PB/BH/EM - N° 09/2022

DOSSIER SUIVI PAR : Emmanuel Mas - 06 30 41 62 08 - mail : emmanuel.mas@fft.fr

OBJET : Appel à projets « Les Trophées des actions solidaires et environnementales de la FFT » 2022

Madame, Monsieur le Président,

Les Trophées, initiés en 2010, vont vivre leur treizième année et leur appellation évolue.

Développer les actions sociales et solidaires est une des priorités de la politique fédérale afin de permettre la pratique du tennis à un public diversifié qui jusqu'alors trouvait difficilement sa place dans nos clubs. La Fédération Française de Tennis reverse traditionnellement une part importante des bénéfices issus de la Journée des Enfants de Roland-Garros aux clubs qui s'inscrivent dans ce type de démarche à travers ces Trophées.

Un certain nombre de clubs de notre Ligue sont investis sur ce domaine et ont œuvré afin de maintenir les actions pendant la crise sanitaire au bénéfice de nos publics cibles.

Vous trouverez dans le document en pièce jointe les préalables pour déposer une candidature.

Le dossier complet de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Ligue (dans la rubrique « Pôle Sociétal / Appel à projets FFT - Trophée Actions Solidaires »). Il est composé d'un document distinct pour chacune des 5 thématiques éligibles (« tennis quartiers », « paratennis », « tennis sport adapté », « tennis santé » et « tennis & environnement »).

Le groupe « Actions Sociales et Solidaires » de la FFT souhaite mettre en avant les mesures suivantes :

- une nouvelle thématique est introduite en 2022 : « Tennis & Environnement ». Elle concerne les actions menées par le club en faveur de l'environnement (vous trouverez plusieurs exemples dans la fiche « préalables »).
- les actions qui favorisent l'intégration dans le club seront particulièrement récompensées.
- l'action réalisée devra être une action régulière ou cyclique, sur un trimestre, un semestre, une année, voire il pourra s'agir d'un stage (sont exclues les actions de type « journée portes ouvertes »), sauf pour les actions environnementales qui peuvent être ponctuelles.
- les clubs ne peuvent pas être aidés plus de 3 années sur une même thématique. En revanche, au-delà, le club peut postuler pour une action dans une thématique différente,
- dans la thématique « tennis santé », les actions devront privilégier : les publics atteints de pathologies chroniques (cardiovasculaires, métaboliques, articulaires, respiratoires, neurodégénératives, cancers, dépression...), les publics avançant en âge, les publics sédentaires et inactifs.
- les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés (licence « club » ou « découverte » - la liste avec les numéros de licence FFT 2022 devra être fournie à l'aide du modèle joint, faute de quoi le dossier ne sera pas recevable).

Nous attirons également votre attention sur le fait que :

- l'action doit impérativement être réalisée avant le dépôt du dossier (action menée entre septembre 2021 et août 2022),
- chaque club ne peut postuler que dans une seule des 5 thématiques proposées et ne peut présenter qu'une seule action réalisée.

Si votre club souhaite postuler dans le cadre de cet appel à projets, votre dossier devra impérativement être parvenu à la Ligue **au plus tard le jeudi 30 juin par email** à l'adresse : [ligue.hautsdefrance@fft.fr](mailto:ligue.hautsdefrance@fft.fr). L'avis de notre Ligue est nécessaire avant de transmettre les dossiers à la FFT qui les étudiera ensuite et décidera de l'attribution des subventions.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projets, vous pouvez contacter Emmanuel MAS, Conseiller en Développement, au 06 30 41 62 08 ou par email : [emmanuel.mas@fft.fr](mailto:emmanuel.mas@fft.fr)

Nous espérons que ce dispositif permettra de soutenir les efforts des clubs en matière d'actions sociales et solidaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Patrice Brulez  
Président



Bruno Hannecart  
Président de la commission Pôle Sociétal

Copie pour information : Bureau de Ligue - commission Pôle Sociétal - Vincent Baheux - Equipe Régionale de Développement

Ligue des Hauts-de-France de Tennis - 93 rue du Fort - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Tél : +33 (0) 3 20 81 87 30 - Fax : 03 20 81 87 31 - [www.ligue.fft.fr/hautsdefrance](http://www.ligue.fft.fr/hautsdefrance)

Ligue des Hauts-de-France de Tennis - Antenne d'Amiens - 45 rue Sainte Beuve - 80000 AMIENS . Tél : +33 (0) 3 22 33 76 70